

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°64	ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ ET D'EXPOSITION DU TERRITOIRE AUX ILOTS DE CHALEUR URBAINS ET MISE EN PLACE DE SOLUTIONS D'ATTÉNUATION LOCALISÉES
AMBITION	-
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'augmentation en intensité et en fréquence des épisodes de canicules est l'une des conséquences les plus solidement identifiées par les scientifiques du climat. Les milieux urbains denses génèrent ce que l'on appelle des îlots de chaleur urbain provoqué par un ensemble de perturbations liées à l'urbanisme et à notre mode de vie (immeubles qui bloquent la circulation de l'air, matériaux de construction qui emmagasinent la chaleur, manque d'eau et d'espaces verts, climatisation qui rejette la chaleur dans la rue, etc). Ce phénomène se traduit par des différences de températures nocturnes avec les zones rurales voisines de l'ordre de 2,5 °C en moyenne annuelle. En cumulant épisodes de canicules et milieu urbain dense, l'écart de température peut atteindre 10 degrés entre zone urbaine dense et zone rurale voisine.</p> <p>Un projet de recherche mené le Centre National de Recherche Météorologique entre 2014 et 2018 (projet MApUCE) a mis en évidence que la ville de Reims était l'une des 5 villes françaises les plus sensibles à l'effet d'îlot de chaleur urbain en proportion de sa population.</p> <p>Dans ce contexte, le Grand Reims souhaite se doter d'un outil d'aide à la décision permettant l'identification des zones les plus exposées et les plus vulnérables à l'effet d'îlot de chaleur urbain sur tout le territoire.</p> <p>Cet outil devra être complété par un accompagnement technique sur les aménagements à réaliser. Selon le contexte local, ces aménagements pourront aussi bien être basés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur un plan de végétalisation ou plan Canopée (plantations d'arbres en ligne dans les rues, extension des squares et parcs boisés, création de « forêts urbaines », végétalisation de façades) ; - sur de l'ingénierie bâtementaire (application de peintures claires sur toitures, dispositifs d'ombrage) ; - sur la gestion de l'eau, qui doit être pensée en relation avec la végétalisation et l'ingénierie bâtementaire. <p>Cet accompagnement veillera également à intégrer les mesures d'aménagements dans les documents de planification d'urbanisme.</p> <p>Les bailleurs disposent d'un patrimoine vert important et peuvent être des acteurs à mobiliser dans la mise en place de solutions d'atténuation.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°29 : management de la stratégie bas carbone - PCAET.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Mise en place de l'outil d'aide à la décision</p> <p>Nombre d'aménagements évalués dans le cadre de l'outil</p> <p>Nombre et caractérisation des zones vulnérables</p>
OBJECTIFS	<p>Se doter d'un outil d'aide à la décision permettant l'identification des zones les plus exposées et les plus vulnérables à l'effet d'îlot de chaleur urbain sur tout le territoire</p> <p>Réaliser des aménagements de lutte contre l'îlot de chaleur urbain</p>
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	<p>Grand Reims - directions des espaces verts - de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie - mission ville et territoire durables - fabrique des espaces publics - pôles territoriaux - SIG</p> <p>Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims</p> <p>CEREMA</p> <p>Météo France</p> <p>Atmo Grand Est</p> <p>Bailleurs</p>
FINANCEUR	Grand Reims

MOYENS HUMAINS	Moyens existants direction transition écologique (poste vacant)
MOYENS FINANCIERS	Études : 50 000 € Investissement : à définir lors de l'étude
PLANNING	2022 : o Benchmark des outils existants o Elaboration du cahier des charges o Sélection du ou des partenaires 2022 - 2023 : o Réalisation de l'étude d'exposition et de vulnérabilité du territoire o Réalisation de l'étude sur les options d'atténuation possibles 2023 - 2024 : o Mise en œuvre des actions retenues
PUBLICS CIBLES	Habitants du Grand Reims Aménageurs
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE


ADAPTATION

N°65	MISE EN ŒUVRE DU PLAN TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse sur le territoire
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Afin de répondre à des enjeux de santé et de bien-être de la population du Grand Reims, de contribuer à l'atténuation des îlots de chaleur urbain, de préservation de la biodiversité et de préserver les zones humides du Grand Reims qui constituent des stocks significatifs de carbone, il est nécessaire de garantir un bon fonctionnement des écosystèmes du territoire. Pour cela, le Grand Reims envisage de poursuivre le développement d'une démarche globale vis-à-vis de son patrimoine naturel : un schéma directeur trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté urbaine.</p> <p>Cette démarche comporte 2 grands volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part une démarche partenariale à conforter et des actions portant sur l'ensemble des communes rurales du Grand Reims, - d'autre part une démarche partenariale à conforter et des actions portant sur l'ensemble des communes à faciès urbain marqué. <p>Il ne s'agit pas de sectoriser les milieux car la trame verte et bleue a aussi vocation à connecter écologiquement l'urbain et le rural mais d'apporter des solutions adaptées aux milieux.</p> <p>Différentes solutions sont à appliquer sur l'ensemble des milieux urbanisés, mais en priorité sur les réservoirs et corridors écologiques identifiés, en milieu urbain comme en milieu rural. Il faudra en particulier mettre l'accent dans les années qui viennent sur les espaces structurants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 3 cours d'eau et leurs affluents : Suipe, Vesle, Ardre (en travaillant en particulier sur l'hydromorphologie des cours d'eau, l'éventualité de découvrir les tronçons couverts, et le rétablissement de la continuité piscicole), - l'évolution des espaces agricoles et viticoles pour des aménagements concourant à la diversification biologique et paysagère de ces espaces, - le développement du patrimoine vert lié longitudinalement aux infrastructures autoroutières, routières, ferroviaires, et aux canaux, - la nature en ville et notamment dans les espaces publics. <p>En parallèle et dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités du Grand Reims, ces espaces seront des supports privilégiés de développement des mobilités actives (piétons, cycles).</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre d'opérations annuelles par commune urbaine</p> <p>Nombre d'opérations annuelles sur les corridors</p> <p>Nombre d'acteurs mobilisés</p>
OBJECTIFS	<p>Assurer un bon fonctionnement écologique des écosystèmes</p> <p>Étudier la capacité des espèces à déplacer leurs populations, pour s'adapter aux effets du changement climatique</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>Grand Reims - direction de la transition écologique</p> <p>Communes du Grand Reims</p>
PARTENAIRES	<p>État</p> <p>Marne</p> <p>DDT (service eau environnement protection de la ressource) Grand Reims - mission ville et territoire durables - fabrique des espaces publics</p> <p>Grand Reims - direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie</p> <p>Ville de Reims - direction des espaces verts</p> <p>Agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la région de Reims</p> <p>Aménageurs</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>SNCF</p> <p>VNF</p> <p>SANEF</p> <p>PNR Montagne de Reims</p>

FINANCEURS	Grand Est Communes et Grand Reims Office Français de la Biodiversité Agence de l'eau Seine-Normandie...
MOYENS HUMAINS	Actuellement 0,2 ETP pour l'ensemble des projets intercommunaux portés. À compléter pour atteindre 1 ETP sur ce dossier
MOYENS FINANCIERS	Actuellement 10 000 € par an + financements spécifiques émanant d'autres directions
PLANNING	Programme à poursuivre et à développer durant le mandat 2020 - 2026
PUBLICS CIBLES	Communes, habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	    

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE




ADAPTATION

N°66	MISE EN ŒUVRE D'UNE MÉTHODE DE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La méthode de développement du patrimoine biologique est un outil de diagnostic et d'amélioration du patrimoine biologique proposée par le Grand Reims aux communes. La méthode intègre l'ensemble des problématiques liées au patrimoine biologique, eaux profondes et eaux pluviales, mobilités actives, végétalisation du bâti... et se décline en 15 points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. replacer la collectivité dans son contexte historique et géographique ; 2. trouver un fil conducteur qui caractérise la collectivité ; 3. s'appuyer sur le patrimoine végétal et aquatique public et privé ; 4. déterminer et hiérarchiser les grands ensembles biologiques du territoire ; 5. définir les espaces à enjeux biologiques publics et privés au sein de ces ensembles ; 6. définir un programme d'actions pour chaque ensemble biologique ; 7. relier les espaces de nature entre eux ; 8. adopter une gestion durable des espaces publics et privés ; 9. adapter le bâti existant pour la petite faune et la flore ; 10. appliquer l'approche environnementale de l'urbanisme aux nouvelles zones à urbaniser ou à réaménager ; 11. gérer de manière intégrée les eaux pluviales ; 12. gérer durablement les cours d'eau et leurs abords ; 13. mettre en place une gouvernance incluant citoyens et acteurs du territoire ; 14. effectuer un diagnostic écologique, des travaux d'aménagement qui confortent le potentiel identifié, et une communication sur le projet de végétalisation incluant l'éducation à l'environnement ; 15. adapter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et demain le PLU Intercommunal en fonction des grands ensembles biologiques du territoire identifiés et aménagés (via par exemple une OAP thématique). <p>Les opérations sont menées à la fois sur les milieux urbanisés, les espaces ruraux agricoles, viticoles, forestiers et liés aux milieux humides.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de projets réalisés par an Nombre de communes engagées dans la démarche</p>
OBJECTIFS	<p>Accompagner en moyenne 10 communes par an dans la construction d'une démarche de développement du patrimoine biologique Augmenter la résilience des territoires.</p>
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	<p>Très nombreux partenaires publics et privés ; le Grand Reims crée une ingénierie de projet pour la commune basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic du patrimoine ; - des aménagements et une gestion durable des espaces ; - une gouvernance adaptée. <p>Le PNRMR accompagne les 35 communes situées sur son territoire.</p>
FINANCEURS	<p>État Grand Est Grand Reims Communes AESN</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Actuellement 0,2 ETP pour l'ensemble des projets intercommunaux portés. À compléter pour atteindre 1 ETP sur ce dossier</p>
MOYENS FINANCIERS	Actuellement 100 000 € par an
PLANNING	<p>2018 : lancement de la démarche : 1^{er} appel à projets 2020 : renforcement de la démarche, 2^e appel à projets pour la période 2020 - 2026</p>
PUBLICS CIBLES	Communes, habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTATION

N°67	ÉLABORATION D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FORÊTS DU GRAND REIMS
AMBITIONS	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse Augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Afin de créer une vraie dynamique autour de la valorisation des 25 000 hectares de forêts du territoire, dont deux labellisées forêts d'exception par l'ONF, les partenaires du parc naturel régional de la Montagne de Reims (DRAAF, région Grand Est, département de la Marne, Grand Reims, filière forêt / bois, autres agglomérations, villes, communes, comité scientifique, chambres consulaires, etc.) ont exprimé le besoin de monter une charte forestière de territoire. Elle doit permettre aux acteurs de mobiliser leurs connaissances et de partager une dynamique afin de contribuer au développement local, améliorer leurs pratiques et répondre aux attentes de chaque territoire.</p> <p>Cette charte qui courra sur l'ensemble du territoire du triangle marnais sera portée et animée par le parc naturel régional de la Montagne de Reims en partenariat avec la filière forêt / bois et les acteurs du territoire. Elle doit répondre à 3 enjeux majeurs : valoriser la ressource locale et les entreprises locales de la filière forêt / bois, gérer durablement la ressource en prenant en compte les facteurs environnementaux et climatiques et concilier les différents usages de la forêt en la valorisant.</p> <p>Son élaboration se déroulera selon trois grandes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un état des lieux et l'identification des enjeux ; - la construction de la stratégie ; - l'élaboration et rédaction du programme d'actions. <p>Afin de répondre aux enjeux définis lors des groupes de travail, le futur programme d'actions de la charte forestière de territoire s'organisera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualiser les actions déjà menées par les partenaires sur l'ensemble du territoire ; - mettre en place des actions starter innovantes et expérimentales qui répondent aux enjeux ; - renforcer la connaissance des actions portées par tous les acteurs du territoire. <p>Dans le cadre de la stratégie bas carbone, les questions d'adaptation au changement climatique doivent être abordées prioritairement. Quels modes de gestion forestière privilégier, quelle adaptation des essences et provenances utilisées, quels mélanges d'essences indigènes pour faire face aux effets du changement climatique, sont les questions que le plan de soutien devra intégrer.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°32 : plan de soutien aux forêts du territoire.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	À définir
OBJECTIFS	Augmenter la résilience des forêts face aux effets du changement climatique Apporter un approvisionnement local de la ressource en énergie bois
PORTEURS D'ACTION	Parc naturel régional de la Montagne de Reims et ONF
PARTENAIRES	Acteurs institutionnels dont le Grand Reims et les communes CRPF INRAE Pépiniéristes Acteurs de la filière forêt-bois Acteurs du tourisme
FINANCEUR	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
MOYENS HUMAINS	Recrutement d'un.e chargé.e de mission « transition écologique et énergétique » au parc naturel régional de la Montagne de Reims
MOYENS FINANCIERS	À définir

PLANNING	Sur la période 2021 - 2022 : En cours de définition (en lien avec le contrat de projet forêts d'exception 2019 - 2024) Sur la durée restante du contrat : en cours de définition
PUBLICS CIBLES	Communes Habitants Propriétaires fonciers
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°68	FINALISATION, PUIS MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLUIE DU GRAND REIMS DANS UN OBJECTIF DE GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES, INTÉGRÉE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE FAÇON DURABLE
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre du contrat de territoire « eau et climat » 2021 - 2026 signé avec l'agence de l'eau Seine Normandie, le Grand Reims s'engage à améliorer la performance de sa gestion des eaux pluviales et des eaux usées par une gestion à la source pour tout nouveau projet d'aménagement.</p> <p>Concernant la gestion des eaux pluviales, le Grand Reims a lancé en 2019 la réalisation de son schéma directeur et zonage de gestion des eaux pluviales sur ses 143 communes : le plan pluie. Cette étude prendra fin début 2023 avec l'annexion du zonage finalisé aux différents documents d'urbanisme du territoire.</p> <p>Le plan pluie promeut la gestion à la source des eaux pluviales urbaines, au plus près de leur point de chute, de préférence par infiltration, mais également en combinant stockage et réutilisation. Différentes solutions de gestion à la source existent déjà, d'autres sont à inventer. La politique de gestion intégrée et durable des eaux pluviales, menée sur le Grand Reims, en transversalité de l'aménagement du territoire, poursuit différents enjeux fondamentaux dans le contexte de dérèglement climatique : la réduction du risque inondation par ruissellement urbain, la reconquête du bon état des masses d'eau (nappes phréatiques et cours d'eau), le rechargement des nappes phréatiques, la contribution à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur urbain, la reconquête de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie. Elle vise enfin la réduction des dépenses publiques car les tuyaux coûtent très chers.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°36 : la gestion des eaux pluviales.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel en montant engagé et en pourcentage de réalisation
OBJECTIF	Réaliser le programme d'actions à hauteur de 80 % d'ici 2026 et 40 % en 2023
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement
PARTENAIRES	<p>Grand Reims - mission ville et territoire durables - fabrique des espaces publics</p> <p>Grand Reims / ville de Reims - directions voirie, espaces verts, transition écologique, politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement.</p> <p>Les associations syndicales autorisées, la Safer, le CIVC, la CCI, les bailleurs, etc.</p>
FINANCEUR	AESN et Grand Reims
MOYENS HUMAINS	½ ETP (stagiaire) + 1 ETP (animation) à partir de février 2022
MOYENS FINANCIERS	Budget général + subventions AESN
PLANNING	<p>2019 : lancement de l'étude</p> <p>Début 2023 : fin de l'étude et annexion du zonage aux documents d'urbanisme rendant ainsi le plan pluie opposable sur tout le Grand Reims</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des eaux pluviales au travers de projets concrets d'aménagement du territoire</p>
PUBLICS CIBLES	Services de la collectivité, communes du Grand Reims, aménageurs... Habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°69	DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE 2 KM ² D'ESPACE PUBLIC (STATIONNEMENT, PLACE, VOIRIE, ETC.) ET DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES DU RÉSEAU SUR CERTAINS SITES
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre du contrat de territoire « eau et climat » 2021 - 2026 signée avec l'agence de l'eau Seine Normandie, le Grand Reims s'engage à améliorer la performance de sa gestion des eaux pluviales et des eaux usées par une gestion à la source pour tout nouveau projet d'aménagement.</p> <p>Concernant, la gestion des eaux pluviales, le Grand Reims souhaite renforcer l'infiltration à la source des eaux de pluie. Pour cela, plusieurs grandes opérations de désimperméabilisation seront menées d'ici 2026.</p> <p>Ces opérations seront réalisées dans un premier temps sur la ville de Reims :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet urbain Reims Grand Centre (secteur tri postal, voie des sacres) ; - projet urbain Port Colbert (ensemble des espaces publics de la zone) ; - projet urbain des berges du canal (vieux port, parc du Bois d'amour, secteur VMC, linéaire des berges) ; - projet nature en ville (place Jamot, place Godinot, parvis Warnier, square Chevrier) ; - autres projets (Moulin de la Housse, mail Croix-Blandin / URCA, place Luton, zone commerciale Grand Val de Murigny, place Alfred Brouette) <p>Les opérations situées hors de la ville de Reims ne sont pas encore identifiées. À ce jour des projets sont en phase étude (par exemple, la désimperméabilisation de la cour d'école centrale de Fismes et de la place de la mairie de Rilly-la-Montagne, etc).</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°36 : la gestion des eaux pluviales.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Surface végétalisée en m ² Surface désimperméabilisée en m ²
OBJECTIF	2 km ² désimperméabilisés d'ici 2026 soit 4 % de la surface de Reims
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement
PARTENAIRES	Grand Reims - mission ville et territoire durables - fabrique des espaces publics Communes du Grand Reims
FINANCEURS	Grand Est Grand Reims Agence de l'eau Seine Normandie
MOYENS HUMAINS	½ ETP stagiaire + 1 ETP (animation) à partir de février 2022
MOYENS FINANCIERS	Budget général + subventions AESN
PLANNING	<p>2022 : parvis Warnier 2023 : place Godinot, square Chevrier, place Luton 2024 : / 2025 : place Jamot 2022 - 2026 : Moulin de la Housse - Mail Croix-Blandin / URCA, zone commerciale grand Val de Murigny 2023 - 2026 : voie des sacres, projet urbain Port Colbert (ensemble des espaces publics de la zone), projet urbain des berges du canal (vieux port, parc du Bois d'amour, secteur VMC, linéaire des berges 2025 - 2026 : secteur tri postal</p>
PUBLIC CIBLE	Habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 




ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°70	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE PROJETS PRIVÉS PERMETTANT UNE DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES DU RÉSEAU, UNE DÉSARTIFICIALISATION ET / OU UNE RENATURATION
AMBITION	Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre d'une convention de mandat, l'agence de l'eau Seine Normandie a la possibilité de donner mandat au Grand Reims pour assurer l'instruction, le paiement et la liquidation des aides aux demandeurs privés.</p> <p>Les conditions d'éligibilité des demandes et les contraintes techniques (suivi et contrôle de bonne exécution) sont conformes aux lignes du programme de l'agence de l'eau.</p> <p>La procédure est notamment applicable pour les aides aux travaux de mise en conformité de la partie privative des branchements d'eaux usées, et à la déconnexion des eaux de pluie.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°36 : la gestion des eaux pluviales.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Surface en m ² déconnectée du réseau pluviale (EP) avec gestion à la parcelle Nombre de branchements mis en conformité : EU (eaux usées) dans EU - EP dans EP
OBJECTIFS	Surfaces déconnectées : sans objectif, au maximum Nombre de branchements mis en conformité : 100 d'ici 2024
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement
PARTENAIRE	-
FINANCEUR	Agence de l'eau Seine Normandie
MOYENS HUMAINS	1 ETP animation GIEPU + 2 ETP permis et mise en conformité branchements
MOYENS FINANCIERS	Environ 300 000 € sur l'ensemble des 3 ans Équilibre dépenses / recettes - AESN
PLANNING	11 ^e programme d'intervention (2019 - 2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie
PUBLICS CIBLES	Propriétaires domestiques et de petites activités économiques
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°71	SUIVI ET RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE POUR LIMITER LES PERTES
AMBITION	-
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le rendement global du réseau d'eau potable sur le Grand Reims est aujourd'hui à 90 % en moyenne, mais montre des résultats très hétérogènes selon les communes (entre 57 % et 99 %). Dans le cadre du schéma directeur eau potable et dans l'objectif de limiter les pertes en eau sur l'ensemble des réseaux de distribution public du territoire, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser des campagnes de recherche de fuite systématisées ; - de réparer les fuites détectées ; - de mettre en place des compteurs de sectorisation pour optimiser la détection de fuites dans les secteurs sensibles ; - de réaliser le programme de renouvellement des réseaux priorités (SD AEP - schéma directeur eau potable). <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°34 : sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Rendement de réseau
OBJECTIFS	Rendement de réseau global sur le Grand Reims au-dessus de 90 % Aucune commune en dessous du rendement seuil réglementaire d'ici 2030
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement
PARTENAIRES	-
FINANCEUR	Grand Reims DSIL AESN
MOYENS HUMAINS	Environ 30 ETP
MOYENS FINANCIERS	Environ 1 M€ / an
PLANNING	Schéma directeur AEP et réalisations annuelles sans fin
PUBLIC CIBLE	Habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°72	ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU PRÉLEVABLES ET MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS RETENUES AVEC LES PARTENAIRES
AMBITION	-
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La région Grand Est a engagé une étude prospective à court et moyen terme pour évaluer l'état quantitatif des ressources en eau de façon à anticiper au mieux les risques de déséquilibres futurs.</p> <p>Démarrée en 2020, elle a bénéficié du soutien financier des agences de l'eau et a été confiée au bureau d'études SAFEGE-SUEZ. Celui-ci a élaboré des bilans hydrologiques permettant de comparer les ressources aux besoins en eau et d'identifier les secteurs dont les ressources sont déficitaires ou le seront aux horizons 2030 ou 2050.</p> <p>La deuxième phase de cette étude est l'occasion d'approfondir ces bilans pour douze bassins de façon à quantifier les économies nécessaires et à identifier les solutions les plus adaptées.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Réalisation de l'étude
OBJECTIF	Identification des options pour agir sur l'offre et la demande et mise en œuvre des préconisations retenues avec les partenaires
PORTEURS D'ACTION	Grand Est Grand Reims - direction de la transition énergétique
PARTENAIRES	Agence de l'eau Seine Normandie DDT (service eau environnement protection de la ressource)
FINANCEUR	Agence de l'eau Seine Normandie Agence de l'eau Rhin Meuse
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	2026 : résultats de l'étude
PUBLICS CIBLES	Grand Reims - direction de l'eau et de l'assainissement Grand Reims - élus
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

N°73	RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS (IMMOBILIER VULNÉRABLE)
AMBITION	-
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).</p> <p>Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Sa connaissance fine est donc essentielle.</p> <p>Sur le département de la Marne, une étude réalisée en 2008 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) précise que les deux-tiers de la surface départementale sont exposés à ce phénomène, à des niveaux faible (43 %), moyen (11 %) ou fort (4 %).</p> <p>S'il existe déjà une carte départementale de ce risque géologique, sa précision s'avère insuffisante pour décrire le phénomène à l'échelle communale et parcellaire. C'est pourquoi, le Grand Reims souhaite engager une étude permettant de délimiter avec une précision parcellaire les secteurs présentant un aléa fort et moyen.</p> <p>L'action ne se limiterait pas à une analyse à l'échelle communale et parcellaire, mais contiendrait également un dispositif de communication dédié permettant la mise en œuvre d'action de prévention dans les secteurs présentant un aléa fort et moyen. Des plaquettes d'information sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles, les préconisations et les dispositions constructives seront également mises à la disposition de la population par les services du Grand Reims.</p> <p>En amont de la réalisation de cette étude, une première étape d'inventaire de la sinistralité liée à l'aléa retrait-gonflement des argiles auprès des communes du Grand Reims est nécessaire.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Réalisation de l'étude Actions d'information engagées
OBJECTIF	Réalisation d'une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Communes du Grand Reims DDT (service sécurité prévention des risques naturels, technologiques et routiers)
FINANCEUR	Grand Reims Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) État
MOYENS HUMAINS	Suivi par les moyens existants de la direction transition écologique (poste vacant)
MOYENS FINANCIERS	Étude et accompagnement des communes : 150 000 €
PLANNING	2022 : inventaire de la sinistralité dans les communes du Grand Reims En fonction des résultats de l'inventaire : 2023 : sollicitation de l'appui de la DDT 2024 : lancement de l'étude 2025 : publication des résultats et accompagnement des communes
PUBLICS CIBLES	Communes du Grand Reims moyennement ou fortement exposées à l'aléa retrait-gonflement des argiles Habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	